



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMST-2024-10-24

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Contrat d'entretien de 6 portes automatiques (Mairie, Médiathèque, Galerie d'exposition Domnine, Musée Gallo-Romain, Salle des Sports Maffren et Maison de Santé) – Société MIROITERIE DIGNOISE

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU la délibération du conseil municipal, 2020-03-06-SG du 23 mai 2020 conférant certaines délégations au maire, conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

VU le contrat avec la **Société MIROITERIE DIGNOISE** sise ZAE Espace Bléone, Avenue Paul Delaye, 04510 AIGLUN.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de signer avec la Société MIROITERIE DIGNOISE sise ZAE Espace Bléone, Avenue Paul Delaye, 04510 AIGLUN un contrat pour l'entretien de 6 portes automatiques (Mairie, Médiathèque, Galerie d'exposition Domnine, Musée Gallo-Romain, Salle des Sports Maffren et Maison de Santé) d'un montant de 2 275.50 € HT. Ce contrat est établi pour une durée d'un an renouvelable 2 fois par reconduction expresse de la commune à compter du 1er JANVIER 2025.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière de Sisteron, à Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence, et à la Société MIROITERIE DIGNOISE sise ZAE Espace Bléone, Avenue Paul Delaye, 04510 AIGLUN.

Fait à Sisteron, le 10 décembre 2024

Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel SPAGNOU